



Safety Bulletin

Mars 2007

Editorial

Fin 2006, une majorité des entreprises de la branche (soit 30 entreprises) sont certifiées, et il y a toujours un intérêt pour de nouvelles certifications. "Safety in adventures" s'est établie sur le marché. En 2006, Luigi Arigoni, auditeur en chef de l'association SQS, ainsi qu'une entreprise certifiée ont eu l'opportunité de présenter le label sur Cash TV. Outre le site Internet qui a été étoffé, il s'agissait là de l'évènement le plus important de nos relations publiques.

Pour "Safety in adventures", la décision relative à la loi-cadre, ainsi que le développement de la formation et la certification de celle-ci constituent des thèmes importants de l'année prochaine. Le présent bulletin vous fournira davantage d'informations à ce sujet.

Loi-cadre

La Commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté le projet de loi début 2006, et a lancé une procédure de consultation. **Au total, 81 organismes ont eu l'occasion de s'exprimer sur le projet de loi. Les cantons, les partis politiques et les organisations intéressées ont déposé 65 prises de position** qui ont été intégrées, sur mandat de la Commission, dans le rapport de consultation établi par l'Office fédéral du sport.

Les réactions sont très contradictoires. L'appui des partis est faible, et les cantons ne sont pas non plus d'accord entre eux.

La position des partisans de la certification de "Safety in adventures" est très positive. La grande majorité des opposants à la loi-cadre sont d'avis que la certification par la Fondation suffit. Cette appréciation représente une reconnaissance du travail accompli par "Safety in adventures". Que ce soit avec ou sans loi-cadre, la certification est importante pour les entreprises, et elle déterminera les critères à remplir à l'avenir.

Le Conseil fédéral a proposé de ne pas entrer en matière sur le projet de loi. Sur ce, la Commission des affaires juridiques a proposé, par 12 voix contre 10, de classer l'initiative parlementaire. Le Conseil national décidera vraisemblablement au mois de juin de la suite du sort réservé au projet de loi.

Le rapport sur la procédure de consultation peut être consulté sur le lien suivant:

(<http://www.parlament.ch/ed-rk-00-431-baspo.pdf>).

Formation

Conjointement avec les associations Swiss Outdoor Association (SOA) et la Fédération suisse des sports aventure (FSSA), l'Office fédéral du sport a mis sur pied la formation dans le domaine du river rafting et du canyoning. Ce travail est achevé.

L'Office fédéral du sport a informé par écrit la SOA et la FSSA de la résiliation des anciens contrats. L'OFSPPO reste coresponsable de la Fondation, et collabore dans la Commission d'experts.

La formation harmonisée, indépendante des entreprises, constitue une étape importante dans la qualification des collaborateurs, et sert de ligne de conduite à la branche. Cet acquis ne doit pas être lâché. C'est pourquoi René Burkhalter, président de la Fondation, réfléchira, de concert avec les associations et l'OFSP, à une nouvelle réglementation à caractère obligatoire.

Aucun changement dans la certification n'est prévu pour 2007 - il faut pouvoir justifier que les formations dans les différentes fonctions ont été suivies.

Journée de perfectionnement

Le 3 novembre 2006, la Suva s'est à nouveau glissée dans le rôle d'hôte, nous proposant une journée de perfectionnement réussie. "Safety in adventures" tient à remercier très chaleureusement la Suva pour le sponsoring, ainsi que notamment Jürg Ernst et Margrit Anliker pour l'excellente organisation.

Outre les informations issues de la Fondation, les exposés ont porté sur le concept de sécurité (le calcul des facteurs de réserve à l'aide d'arbres des événements et d'arbres des fautes) et sur des questions d'assurance - des sujets toujours d'actualité.

Assurance

Dans la branche des activités de plein air et d'aventures, il est difficile de prolonger une assurance responsabilité civile, ou d'en contracter une nouvelle.

"Safety in adventures" ne peut pas abroger les lois du marché. Le label permet aux entreprises certifiées de démontrer qu'elles s'engagent pour la sécurité et pour la réduction des risques. Ce sont des conditions importantes lorsqu'il s'agit de négocier avec une assurance. Il est d'ailleurs important d'établir un bon contact client avec son assurance.

Le représentant de l'ASA au Conseil de fondation, Monsieur Mate Soso, a exposé le point de vue des assurances. La difficulté pour la branche des entreprises de plein air de contracter une assurance s'explique par les raisons suivantes:

- le marché est extrêmement restreint;
- le potentiel de dommages est élevé;

- il est difficile d'estimer les risques.

Les assurances financent leurs prestations au moyen des décomptes de primes. Le marché exige des primes qui soient en rapport avec les risques encourus. Chaque groupe assuré veut uniquement supporter ses propres risques et ne pas contribuer à payer par solidarité pour d'autres, moyennant des primes plus élevées (p.ex. subdivision du corps médical selon les différentes spécialités). Les assurances travaillent selon les règles de l'économie de marché, et ne peuvent pas octroyer de subventions. C'est pourquoi il est difficile pour elles d'assurer des cas comme la branche des activités de plein air et d'aventures. Pour les entreprises, il sera essentiel, dans leur forme juridique et dans les contrats qu'elles passeront avec les clients et clientes, de prêter toute l'attention requise à la limitation de leur responsabilité.

L'Association Suisse d'Assurances soutient la Fondation "Safety in adventures", et est coresponsable de la Fondation. Mais elle n'a pas d'influence directe sur les différentes compagnies d'assurance, et ne peut par conséquent par leur ordonner de proposer certains types d'assurances.

Déclarations annuelles et déclarations d'accidents

En 2005, les entreprises certifiées ont employé des collaborateurs sur une période équivalant à plus de 23 000 jours, et le nombre de visiteurs a dépassé les 144 000. Le nombre de visiteurs a augmenté de plus de 50 pour cent par rapport à 2004, où ils étaient à peine 85 000.

En tout, 15 déclarations d'accident sont parvenues à "Safety in adventures" en 2005. La plupart des accidents n'étaient pas graves et ne nécessitent pas d'adaptation des exigences de sécurité de la Fondation.

Personnel de la Fondation

Plusieurs changements ont eu lieu dans la composition du Conseil de fondation et de la Commission d'experts. Voici donc la liste des membres actuels:

Conseil de fondation

René Burkhalter, président
Brigitte Buhmann, bpa
Markus Feller, OFSPO (2005)
Eva Brechtbühl, Suisse Tourisme
Andrea Müller, canton de Bâle-Ville
Nicolas Imhof, canton de Vaud

Stefan Reichen, canton de Berne (2005), porte-parole de la
Fondation

Urs Schmidig, canton de Zurich

Mate Soso, Association Suisse d'Assurances ASA (2006)

Pius Wedekind, Suva

Géraldine Zuber, Fédération suisse du tourisme FST (2006)

Markus Weiss, Swiss Outdoor Association

Anton Draganits, Fédération suisse des sports aventure

Monique Walter, bpa, Section Sport, présidente CE

Commission d'experts (CE)

Monique Walter, bpa, Section Sport, présidente CE (2006)

Jürg Ernst, Suva, responsable de la Sécurité durant les loisirs

Max Etter, Office fédéral du sport (OFSP)

Christian Müller, canton de Berne, Secrétariat (2006)

Markus Weiss, Swiss Outdoor Association (SOA)

Toni Draganits, Fédération suisse des sports aventure (FSSA)

Adresses

Présidente de la Commission d'experts:

Bureau suisse de prévention des accidents

Madame Monique Walter

Laupenstrasse 11

3008 Berne

Secrétariat:

beco Berner Wirtschaft

Christian Müller

Münsterplatz 3

3011 Berne

Certification:

SQS

Monsieur Luigi Arigoni

Monsieur Jean-François Eggen

Case postale 686

3052 Zollikofen